Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 17/12/2024 - 12373 - 2015 B 00160 - 789 555 265 - ABC PLASTURGIE

ABC PLASTURGIE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91 chemin sur Roche - 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN
789 555 265 RCS BOURG EN BRESSE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le treize décembre à huit heures 30,

Les associés de la société ABC PLASTURGIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société DULATIER & ASSOCIES, 3 rue Samaritaine - 01000 BOURG EN BRESSE, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric FRANÇOIS, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bernard AMATE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2024,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ----------,
- ----------,
- ----------,
- ----------,
- Mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

DEUXIEME RÉSOLUTION

TROISIEME RÉSOLUTION

QUATRIEME RÉSOLUTION

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'expiration des mandats de Messieurs Bernard AMATE, Commissaire aux Comptes titulaire, et Pierre BISQUAY, Commissaire aux Comptes suppléant, et dans la mesure où la Société ne dépasse pas les seuils de nomination d'un Commissaire aux Comptes, décide de ne pas procéder à leur renouvellement ni à la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR

10 000 *VOIX AYANT VOTE POUR,* 0 *VOIX AYANT VOTE CONTRE ET* 0 *VOIX S'ETANT ABSTENUES.*

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR

10 000 *VOIX AYANT VOTE POUR,* 0 *VOIX AYANT VOTE CONTRE ET* 0 *VOIX S'ETANT ABSTENUES.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Certifié conforme

Le Président
Frédéric FRANÇOIS

